

**Réunion du mardi 17 septembre 2019 à 20h15 sous la présidence de  
M. Jean-Gabriel Masson, Maire**

**Excusés : WAGON Josiane (procuration donnée), AUBE Jean-Baptiste**

✓ **Ouverture Poste adjoint administratif**

Suite à la fin de contrat d'un an au 31 octobre 2019 d'un poste d'adjoint administratif, il est proposé d'ouvrir un poste de titulaire sur un poste d'adjoint administratif de catégorie C pour les horaires suivants : 16 h par semaine dont 6h30 le lundi, 6h30 le mardi, 3 h sur 3 mercredis sur 4 (sauf vacances scolaires) et 3 h sur 1 samedi sur 4. L'agent est susceptible d'effectuer des heures complémentaires.

✓ **Signatures conventions MEL**

- convention Enjoy Mel

**Cf texte stabiloté**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention. Le principe est acté.

- Renouvellement convention DIA/ADS

La commune avait délibéré le 2 mars 2017 sur la mise en place d'une convention de mise à disposition d'un outil DIA/ADS avec la MEL. Il nous est demandé de renouveler cette convention.

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de délibération :

Mise en place d'une solution de gestion mutualisée entre la Métropole Européenne de Lille et les communes pour les Déclarations d'Intention d'Aliéner et les Autorisations du Droit des Sols – Délibération au Conseil Municipal

**EXPOSE**

Par délibération N° 14C0840 du 19 décembre 2014, le Conseil de la Métropole a adopté le principe de la mise en place d'une solution de gestion mutualisée entre la Métropole Européenne de Lille (la MEL) et les communes pour les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) et les Autorisations du Droit des Sols (ADS). Par la convention de coopération annexée à la délibération N° 15 C 06 88 du 19 juin 2015, la MEL a défini les modalités d'adhésion pour les communes. Par délibération n° 19 C 02 35 du 05 avril 2019, la MEL a proposé aux communes une prorogation de la convention d'initiale.

Pour rappel, la mise en place par la MEL d'une application mutualisée vise à apporter une assistance aux communes et ainsi répondre à d'importantes évolutions du contexte réglementaire.

S'agissant des DIA, la plate-forme informatique mise en place par l'État visant à faciliter les échanges de données dématérialisées nécessite de profondes modifications du Système d'Information de la MEL en charge de la gestion des DIA.

Pour les ADS, l'État a annoncé la fin de la mise à disposition gratuite de ses services en matière d'instruction à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 pour les communes de moins de 10 000 habitants. Afin d'apporter une solution à ces communes, la MEL a conçu une offre avec la création d'un service prenant en charge cette mission d'instruction. Pour compléter son offre, la MEL propose également d'acquérir, de façon mutualisée, un progiciel de gestion des ADS permettant à l'ensemble des communes de la métropole d'en bénéficier, qu'elles aient un service instructeur ou non.

La MEL s'est donc engagée dans un processus de dématérialisation des DIA et ADS en intégrant également dans sa démarche les procédures des communes de manière à améliorer la réactivité dans la transmission de l'information et renforcer la sécurité sur l'ensemble des processus.

Pour intégrer cette démarche, le dispositif prévoit une participation forfaitaire annuelle des communes établie, à la fois, sur la base du montant du marché visant à l'acquisition du progiciel et des différents centres de frais que recouvre la mise en place de cette solution pour le compte des communes. Pour proposer une participation financière pertinente, quel que soit le niveau de ressources des communes, il a été acté une répartition en 8 strates démographiques avec une pondération selon le volume moyen de procédures de DIA et ADS que représente chaque strate.

Selon la répartition définie par la MEL, Fromelles appartient à la strate moins de 3000 habitants

En outre, la démarche prévoit, en option, un marché à bon de commandes pour répondre aux besoins spécifiques des communes. Le coût de ces prestations sera intégralement à charge du demandeur.

La procédure d'appel d'offres lancée par la MEL a abouti à l'attribution d'un marché l'acquisition du progiciel à la société OPERIS pour un montant de 178 240 euros TTC, soit un coût nettement inférieur aux estimations initiales témoignant des économies d'échelles très importantes permises par cette démarche de mutualisation.

S'agissant de Fromelles, la participation forfaitaire annuelle exigible s'élève à 150 euros TTC, pour la durée de la convention.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5215-27,

#### DELIBERE

- Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention visant à l'acquisition de la solution de gestion des DIA et ADS, conclue avec la MEL.
- Signer tous les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants à la délibération
- Engager le paiement de la participation forfaitaire des communes d'un montant 150 euros
- Imputer la dépense en section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

✓ **SIDEN SIAN : nouvelles adhésions.**

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de délibération pour l'acceptation de nouvelles adhésions au SIDEN SIAN suite aux réunions du Comité en dates des 11 juin et 4 juillet 2019. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des présents.

✓ **Adoption tarifs centre de loisirs petites vacances**

Monsieur le Maire donne lecture des tarifs pour les prochains centres de loisirs des petites vacances. Après délibération, la grille tarifaire ci-après est adoptée à l'unanimité

Tarifs applicables pour les périodes de Toussaint 2019 – Hiver 2020 – Printemps 2020  
Pour bénéficier des tarifs « Communes » 2019-2020, les familles devront justifier d'un des éléments suivants :

- Etre domicilié sur l'une des 4 communes partenaires (justificatif de domicile)
- L'enfant est scolarisé dans une des écoles des 4 communes partenaires
- Les grands parents de/des enfant(s) sont domiciliés sur une des 4 communes partenaires (justificatif de domicile)

Les inscriptions se font uniquement pour des semaines entières d'accueil (le nombre de jours peut donc varier en fonction du calendrier et des jours fériés).

Les inscriptions Repas se font à l'unité

Les inscriptions Garderie se font à l'unité (Matin ou Soir)

Tarifs 2019 4 jours PVS	B1	B2	B3	B4	B5
QF	de 0 à 500€	de 501 à 600€	de 601 à 750€	de 751 à 915€	de 916 et plus
Tarifs Semaine Communes	3,30 €	15,01 €	32,88 €	41,21 €	47,53 €
Tarifs Semaine Extérieurs	63,52	64,52	65,52	66,52	67,52 €
Repas à l'unité	3,64 €				
Garderie à l'unité	1,05 €				

Tarifs 2019 5 jours PVS	B1	B2	B3	B4	B5
QF	de 0 à 500€	de 501 à 600€	de 601 à 750€	de 751 à 915€	de 916 et plus
Tarifs Semaine Communes	4,13 €	18,77 €	41,11 €	51,51 €	59,42 €
Tarifs Semaine Extérieurs	80,40	81,40	82,40	83,40	84,40 €
Repas à l'unité	3,64 €				
Garderie à l'unité	1,05 €				

Toute période réservée sera facturée à l'exception de certaines conditions.

> Hospitalisation de l'enfant

> Maladie supérieure à 3 jours calendaires, justifiée par un certificat médical, la déduction intervenant le 4ème jour. Le certificat doit justifier le nombre de jours d'absence et avoir été

transmis dans les 5 jours suivant le 1er jour d'absence.  
> Fermeture exceptionnelle de l'accueil de loisirs  
> En cas d'éviction de l'enfant décidée par le responsable

✓ **Enquête publique : retour enquête publique PLU 2 de la MEL (hors WEPPES)**

Monsieur le Maire fait part des remarques en retour des précédentes observations ::

IBAN : 2.5 refusés

IPAP : refusé.

Si une modification du PLU ultérieur est envisagée sur notre seul PLU, il y aura une enquête publique commune avec modification conjointe.

L'erreur graphique sera rectifiée. Une modification du règlement sur les IBAN est apportée.

En zone NP il y a possibilité d'augmenter le nombre de logements. Un refus est fait pour les zones NE et NZ.

Le changement de destination en Ne et Nz est refusé. Il est proposé de voir avec Monsieur DEMON comment régulariser.

En zone Ne1 l'erreur technique est corrigée (pas de construction).

PPA :

Avis de l'état MAE : pas assez loin sur les règlements des zones naturelles.

Justification.

Le courant du bourg a été mis par erreur en fossé. En ce qui concerne l'extension de la ZNIEFF, il reste à réfléchir comment la contester.

La Chambre agriculture a demandé à revoir les zones naturelles.

En zone Nz, l'extension dans la limite de 50% est permise au lieu de 30%. Ceci est à revoir pour favoriser les petites exploitations.

✓ **contribution au SRADDET,**

Un site est accessible pour l'enquête publique :

SRADDET : <https://www.registredemat.fr/sraddethautsdefrance-enquetepublique>. Monsieur le Maire donne lecture des observations qu'il va inscrire :

« J'ai le sentiment que la suppression des lignes interurbaines qui desservent la Flandre Lys vers la métropole est un signal négatif donné à nos habitants de la région.

Laventie ne peut plus rejoindre Lille, pour la Gorgue et Estaires, il reste la ligne de Merville qui passe par l'A25, cela m'interpelle.

Nos villages souffrent d'une circulation de plus en plus importante issue des villages du Béthunois, de l'Alloeu (Laventie, Estaires, La Gorgue, Merville, Festubert, Lorgies, Violaines, Lestrem, Fleurbaix, Neuve Chapelle, Vieille Chapelle, Richebourg, Fauquissart, La Couture, Locon, Neuf Berquin, Vieux Berquin, Sailly sur la Lys, Calonne sur la Lys...).

Ils vont travailler sur la métropole lilloise.

Faute d'un transport ferroviaire qui se développe sur ce secteur, il convient de maintenir puis développer une offre alternative à la voiture. »

✓ **Informations diverses :**

- Points travaux salle de sport :

La MEL a donné son accord de subvention. La possibilité d'octroi de la subvention du département est reportée à 2020.

Nous avons reçu un Avis favorable de Trafil sous réserve de travaux de protection de la canalisation. La solution de rejet des eaux pluviales sur site retenue.

Nous attendons le retour d'Enedis sur raccordement.

Le Dépôt du permis de construire a été fait le 23 juillet 2019.

La commission de sécurité a donné un avis favorable. Nécessité d'un DECI supplémentaire. Il est décidé de prévoir de suite les trappes de désenfumage.

La Commission accessibilité est prévue le 19 septembre.



- Point travaux assainissement

Les travaux démarrent Route d'Herlies le 24 septembre prochain, ont une fin prévue pour ce secteur (route d'herlies, lotissement des roitelets et mimosas au 30 novembre).

- Points travaux à venir

-Eglise : Est à l'étude l'accès PMR. Une question se pose sur la largeur exigible de la porte d'accès sur le côté de l'église, car il n'est possible que de la placer entre le vitrail et le pilier. La question va être posée au Cabinet VERITAS qui est en charge du dossier de la Salle de sports et qui peut être à même de nous répondre.

- Ecole : Pendant les vacances de la toussaint, le mur entre la cour des maternelles et la propriété de M. et Mme LECLERCQ va être abattu. Un grillage rigide d'une hauteur de 1.80 va être posé sur 50 mètres.

- Cadre de vie : Des devis de panneaux d'indications et de rue sont en cours.

Cimetière : Les derniers travaux d'aménagement sont terminés (pose des caves urnes). Est acté l'ajout d'une somme de 1515.60€ sur le programme des travaux, somme manquante au règlement de la dernière facture de PF Lys Marbrerie.

- Point rentrée scolaire présenté par Roselyne Blondel

L'école compte 124 élèves. Des élèves sont attendus courant de l'année scolaire, ce qui devrait amener l'effectif à 133 élèves.

Les travaux d'aménagement des portes de sécurité ont été félicités par la gendarmerie qui a remercié la commune pour son efficacité et la rapidité d'exécution.

Les projets en cours de l'année : Confection d'une mosaïque sur le mur de la cour des primaires,

- projet de broderies sur le thème du voyage des cobbers : l'école fait appel à des bénévoles pour aider, une réunion est prévue le vendredi 27 septembre dans la classe des CP-CE1 à 13H30
- la peinture sur soie est reconduite cette année sous la direction de Mme Wagon
- Il y aura à nouveau un parcours du cœur la semaine du 11 au 15 mai
- Projet cirque : intervention du cirque du bout du monde pour les élèves de MS-GS avec une représentation envisagée
- Echecs : toutes les classes profitent des cours de Ouahid (de la GS au CM2) : il est proposé une participation de financement pour moitié à la commune. L'autre moitié est financée par la coopérative scolaire
- Un aménagement du jardin de l'école est envisagé. Ce projet est en lien avec le développement durable. Des animations financées par la MEL sont prévues également.
- Un porte-drapeau a été élu parmi les enfants de l'école pour représenter l'école durant les manifestations communales.
- Musée : toutes les classes vont bénéficier d'animations
- L'école s'associe au projet Design en lien avec Lille capitale mondiale du design 2020, avec l'aide de la médiathèque et de la commission communale cadre de vie animée par Nathalie Gernez.

- Rénovation de l'éclairage public, passage à la LED:

Le projet consiste en la mise en place de 33 luminaires LED dans les secteurs alimentés via les postes sans coupure de nuit, à savoir les rues de Verdun, de l'église, des vaux, de la biette, route d'Herlies et d'Aubers et le déplacement de luminaires à iodures métalliques sur la rue de la basse ville.

Cela permettra de supprimer, sur ces secteurs, les luminaires à sodium haute pression.

L'investissement de l'ordre de 26000 € HTVA est réalisé par l'intermédiaire de la FEAL avec un financement par un emprunt. Le remboursement de l'emprunt sera fiscalisé via la taxe foncière sur le poste "syndicat de communes".

Un dossier d'aide de la MEL "Appel à projet Energie" a été déposé pour une éventuelle subvention de 10 % du montant de l'investissement.

Cet investissement est éligible aux CEE.

L'économie sur la facture annuelle d'électricité sera de l'ordre de 2000 € sur une dépense totale en électricité pour l'éclairage public de l'ordre de 7500 €

*Tous les sujets du jour ayant été abordés, Monsieur le Maire clôture la séance à minuit.*